

Nice, le 10 NOV. 2021

## ÉLECTION ANNUELLE 2021 DES JUGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

### ARRÊTÉ

**Portant constitution des commissions d'organisation des élections pour le renouvellement des juges des tribunaux de commerce des Alpes-Maritimes**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le code de commerce et notamment les articles L. 723-13 et R. 723-8 ;

**Vu** le décret n° 2020-1616 du 17 décembre 2020 relatif modifiant la composition de la commission d'organisation des élections ;

**Vu** le décret n° 2021-1046 du 6 août 2021 relatif au report exceptionnel des élections des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** la note n° JUSB2118132C du 23 août 2021 du Garde des sceaux, ministre de la justice, relative à l'organisation de l'élection annuelle 2021 des juges des tribunaux de commerce ;

**Considérant** que pour chaque tribunal de commerce, est instituée une commission d'organisation des élections qui est chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats. les vacances de postes de juges consulaires aux tribunaux de commerce d'Antibes, Cannes, Grasse et Nice ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les commissions d'organisation des élections chargées de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats du 1er décembre 2021 et éventuellement du 14 décembre 2021 sont composées comme suit :

### Pour le tribunal de commerce d'Antibes

Présidente : Mme Fanny MOSCHETTI  
Vice-présidente chargée du tribunal de proximité d'Antibes

#### Juges du tribunal judiciaire désigné par le premier président de la cour d'appel:

Mme Valérie CHARLES (titulaire)  
Vice-présidente chargée du tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer  
M. Jacques ARLOTTO (suppléant)  
Juge chargé du tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer

#### Fonctionnaire désigné par le préfet :

Mme Anne-Chrystèle Goumot-Labesse  
Gestionnaire des élections

### Pour le tribunal de commerce de Cannes

Président : M. Vincent JACQUET  
Vice-président chargée du tribunal de proximité de Cannes

#### Juges du tribunal judiciaire désigné par le premier président de la cour d'appel:

Mme Karima GASSEM (titulaire)  
Vice-présidente chargée du tribunal de proximité de Cannes  
Mme Laura GRANIER (suppléante)  
Juge au tribunal de proximité de Cannes

#### Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Pierre-Jean Blazy  
Directeur des élections et de la légalité

### Pour le tribunal de commerce de Grasse

Présidente : Mme Caroline CHASSAIN  
Vice-présidente chargée du pôle de proximité de Grasse

#### Juges du tribunal judiciaire désigné par le premier président de la cour d'appel:

M. Yves TESSIER (titulaire)  
Vice-président chargé du pôle de proximité de Grasse

Mme Adriane BERGAULT (suppléante)  
Juge déléguée au tribunal judiciaire de Grasse

Fonctionnaire désigné par le préfet :

Mme Sophie Shimizu  
Cheffe du centre d'expertise et de ressources titres

Pour le tribunal de commerce de Nice

Président : M. Marc JEAN-TALON  
Président du tribunal judiciaire de Nice

Juges du tribunal judiciaire désigné par le premier président de la cour d'appel:

Mme Lucie REYNAUD (titulaire)  
Vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice

Mme Anne-Christine HERRY-VERNIMONT (suppléante)  
Première vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice

Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Jullian Arbey  
Chef du bureau des élections

**Article 2 :** La commission d'organisation des élections se réunira, dans chaque tribunal de commerce, pour le dépouillement des votes et la proclamation des résultats, le 1er décembre 2021 à 9 heures pour le premier tour, et éventuellement le 14 décembre 2021 à 9 heures pour le deuxième tour.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les présidents des commissions d'organisation des élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522  
Philippe LOOS